NAT.	Date du dépôt	N°	P.
20	30/07/1997	441.133.135	15

97347.0744 ! A 1. !

C O M P T E S A N N U E L S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : LA CIDREE

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Adresse : AV. DE JETTE N° : 93 Bte :
Code postal : 1090 Commune : Jette
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 01534877

Numéro de TVA ou numéro national ! 441.133.135 !

DATE ! 01/08/1996 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 30/06/1997 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/1996 ! au ! 31/12/1996 !

Exercice précédent du ! 01/01/1995 ! au ! 31/12/1995 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- SCHELLEKENS MARC
  GERANT Gérant
  HELLEBEEKSTRAAT 43
  1850 Grimbergen BELGIQUE

- DRAYE DANIELLE
  GERANTE Gérant
  Av. de Jette 93
  1090 Jette BELGIQUE

Nombre total de pages déposées : 15
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 11

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice préoédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.644.089	1.926.226
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	1.006.250	1.181.250
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	585.405	689.659
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	238.157	227.624
C. Mobilier et matériel roulant	24	216.948	322.655
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	130.300	139.380
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	52.434	55.317
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	239.280	211.644
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41		1.022
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41		1.022
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	195.051	196.123
X. Comptes de régularisation	490/1	44.229	14.499
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.883.369	2.137.870

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	442.787	255.131
I. Capital (ann. III)	10	500.000	500.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	(250.000)	(250.000)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(57.213)	(244.869)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	8.750	8.750
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	8.750	8.750
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	1.431.832	1.873.989
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	590.000	609.154
A. Dettes financières	170/4	590.000	609.154
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		219.154
2. Autres emprunts	174/0	590.000	390.000
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	841.832	1.264.835
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	199.581	565.598
B. Dettes financières	43	17.924	
1. Etablissements de crédit	430/8	17.924	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	106.806	124.024
1. Fournisseurs	440/4	106.806	124.024
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	66.106	58.798
1. Impôts	450/3	66.106	58.798
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	451.415	516.415
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.883.369	2.137.870

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	872.449	1.641.986
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(77.568)	(1.012.214)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(355.154)	(347.974)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		(8.750)
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(132.052)	(111.735)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	307.675	161.313
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75		
Charges financières (-)	65	(70.019)	(107.526)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	237.656	53.787
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	237.656	53.787
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(50.000)	
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	187.656	53.787
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	187.656	53.787
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précédent (en francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(57.213)	(244.869)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	187.656	53.787
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(244.869)	(298.656)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	57.213	244.869
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	1.750.000	8159	1.187.027	8355	55.317
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	75.900	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	(2.883)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	1.750.000	8199	1.262.927	8395	52.434
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	568.750	8269	497.368	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	175.000	8279	180.154	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	743.750	8329	677.522	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	1.006.250	8339	585.405	8565	52.434

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
NOMINATIVES		750.000	750

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
MARC SCHELLEKENS		100.000	
DANIELLE DRAYE		150.000	
TOTAL	871	250.000	

	Codes	1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . .	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT . . . . . (en francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	DETTES 2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	DETTES 3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	199.581	590.000	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, montants en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	1	
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,1	
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	116	
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	43.170	959.116
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	27.331	50.562
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	7.067	2.536
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS, en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en francs

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SURETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	Codes	Exercice	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 017119890253

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 302.00

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.	100		0,3	0,1 (ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101		116	116 (T)	(T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102		78	78 (T)	(T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105		1	0,3
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		1	0,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121		1	0,3
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132		1	0,3
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305		1	0,3

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier (en milliers de francs)
1. Mesures comportant un avantage financier (*)				
1.1. Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	1	0,3	9
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	
. total pour l'exercice précédent	560	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
néant

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill est supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMPORTANCE DU GOODWILL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	010,00 - 010,00	000,00 - 000,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			-	-
4. Installations, machines et outillage	L	NR	010,00 - 020,00	000,00 - 000,00
5. Matériel roulant	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
6. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	010,00 - 010,00	000,00 - 000,00
7. Autres immobilisations corporelles	L	NR	010,00 - 020,00	000,00 - 000,00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : FIFO

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.